



Master « Droit du numérique » 2^e année
Parcours : Propriété intellectuelle appliquée
Formation en ALTERNANCE

Responsable : Julie Groffe

Nom - Prénom N° Etudiant

Tél. Email(prenom.nom) :@u-psud.fr

Enseignements	ECTS	Volume horaire	Nature des épreuves	Seuil de compensation
SEMESTRE 3	30	120		
Propriété littéraire et artistique	5	20	EX	7/20
Principes de la propriété industrielle	5	20	EX	7/20
Propriété industrielle appliquée	7	30	EX	7/20
Contrat et responsabilité en propriété littéraire et artistique	4	15	EX**	7/20
Pratique contractuelle spécialisée	4	15	EX**	7/20
Droit des données personnelles	5	20	EX	7/20
SEMESTRE 4	30	185		
Propriété Intellectuelle et créations numériques 1 : systèmes informatiques	7	30	EX	7/20
Propriété intellectuelle et créations numériques 2 : internet – multimédia	7	30	EX	7/20
Contrats d'exploitation – Stratégie PI	4	20	EX**	7/20
Procédures judiciaires, contentieux et propriété intellectuelle	4	15	EX**	7/20
Droit social et TIC	5	20	EX	7/20
Retour d'expérience/rapport d'activité	2	20	EX	7/20
Projet tutoré	1	20	EX	7/20
Cycle de conférences		30	Présence obligatoire	
TOTAL ANNUEL	60	305		

L'assiduité à l'ensemble des enseignements ci-dessus (y compris les conférences) est obligatoire. Le jury se réserve le droit de sanctionner toute absence, y compris par la proclamation de la défaillance de l'étudiant. Néanmoins, en cas d'absence justifiée, l'étudiant a la possibilité d'en faire la déclaration préalable (avant le début du cours en question), avec justificatif, sur l'adresse suivante : absence@master-di2c.org.

Le parcours PIA n'est ouvert qu'aux étudiants admis en Master 2 PIA et qui auront obtenu un contrat de professionnalisation. Le basculement vers les M2 DIPI, DCN ou PIFTN en l'absence de contrat de professionnalisation n'est pas possible.

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé mon compte Adonis (adresse mail Paris-Sud) via <https://adonis.u-psud.fr/activation> (unique contact pour toute communication administrative à l'université Paris-Sud) et avoir pris connaissance du Règlement des études ainsi que des modalités particulières applicables à cette fiche pédagogique consultables sur le site http://www.jm.u-psud.fr/fr/les_formations/reglement_des_etudes.html (ou en scannant le code QR) et affichés en scolarité.

Date et signature de l'étudiant

La validation de chaque semestre est nécessaire à l'obtention de l'année d'études

EX : examen de fin de semestre

** Examen commun sous forme de grand oral avec un jury formé d'universitaires et de professionnels.

La semestrialisation administrative ne détermine pas les dates des enseignements.

02/05/2019